



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°044/24) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chemin du Réservoir 1.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47401-2024 (article 177) : Remplacer une conduite de type Socarex de faible diamètre entre deux pavillons existants. Mise en œuvre de l'étanchéité des murs enterrés des deux maisons de service et réfection des trottoirs et des chemins d'accès. Epuration des eaux usées (pose et mise en service d'une STEP 27 équivalent habitant) tranchées pour y placer les tuyauteries. Raccordement de la tuyauterie à l'unité d'épuration. Poser des dalles gazon-béton et six éléments en U inversé pour mettre en œuvre le futur parking vélos du site. Installer deux citernes gaz d'une capacité de 1.600l posées sur plots. Aménager un écran de sécurité entre les deux citernes. Poser un panneau d'informations à proximité du portail d'entrée du club de tennis. Poser deux barrières levantes et deux bornes sur le parking. Réaliser des terrassements et mise en œuvre de l'étanchéité des emplacements de parking (bureau) et voie d'accès sur ±- 550m² compte tenu de la présence d'un aqueduc d'eau potable. Abattre un araucaria situé juste contre la fosse septique existante.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone de sports ou de loisirs de plein air, en zone forestière et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.5 du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)
- application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT : demande soumise à rapport d'incidence au vu de l'Annexe B :
 - o rubrique 20 : aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m²
- application de l'article 188/7 du CoBAT : demande soumise à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000.

L'enquête publique se déroule à partir du **22/02/2024** et jusqu'au **22/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFU/1901130).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 10 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 15/02/2024.